

Sport pour tous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **37 (1980)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Projet promotionnel pour les années 1980 à 1985

Propositions de mesures à prendre

Le chapitre traitant des «propositions de mesures à prendre» se divise en trois parties:

- la première se propose de démontrer les conséquences qui résultent des objectifs formulés par l'ASS, en matière de sport pour tous (SPT), lors des journées du Kerenzerberg, en octobre 1978, et l'influence qu'elles exercent sur l'élaboration d'un projet promotionnel et sur les mesures qui s'y rattachent
- la deuxième cherche à tracer une sorte d'«image idéale» du sport pour tous: comment le sport pour tous doit-il se présenter, dans ses valeurs et dans ses tâches, aux yeux des fédérations et des sociétés sportives, d'une part, aux yeux des sportifs occasionnels d'autre part, et quelles conséquences l'ASS doit-elle en tirer pour édicter les mesures concrètes qui doivent être prises pour définir les activités les plus efficaces en la matière
- quant à la troisième partie, elle décrit brièvement les différents trains de mesures envisagées.

Les objectifs visés par l'ASS (Kerenzerberg) et les conséquences qui en découlent

Les objectifs définis au Kerenzerberg en matière de sport pour tous doivent être atteints - il en a été décidé ainsi - par le canal des fédérations et des sociétés sportives. Il en découle quelques conséquences de premier ordre:

- dans le domaine du sport pour tous, l'ASS est essentiellement un «service» au bénéfice des fédérations et des sociétés: les personnes qui y sont rattachées les conseillent lorsqu'elles envisagent de lancer des campagnes, aident à coordonner les efforts de tous ceux qui travaillent en faveur du sport pour tous, organisent une centrale d'information et de documentation
- mais l'ASS peut également lancer et promouvoir elle-même des campagnes SPT: sa mission est donc d'occuper une fonction cruciale, de développer des projets et des idées avant de les soumettre aux fédérations et aux sociétés sportives, et d'aider à leur réalisation
- le sport pour tous doit être présenté sur la base de conceptions fédéralistes, et ce sont les formes adaptées au milieu, c'est-à-dire aux conditions locales, qui doivent prédominer
- par le fait qu'il passe par le canal des fédérations, le sport pour tous est, par définition, une activité dirigée à pratiquer dans le cadre d'un groupement, sans qu'il soit toutefois

nécessaire d'adhérer à une société. Sans doute, le sport individuel «libre» ou «non dirigé» ne laisse pas la commission SPT indifférente. La création de possibilités d'activités, voire d'installations utiles à cette catégorie fait aussi partie de ses tâches, mais au deuxième rang seulement dans l'ordre des priorités.

Il résulte de ce qui précède que l'essentiel des mesures envisagées par l'ASS en matière de SPT doit être conçu en fonction des fédérations et des sociétés qui leur sont affiliées, des services des sports et des médias. Le contact direct avec les sportifs occasionnels n'a de sens que dans de rares exceptions.

En outre, les initiatives de la commission SPT doivent se limiter aux activités sportives au sens le plus étroit de l'expression. Il n'est donc pas de son ressort d'assimiler le sport pour tous à la santé publique en général (ce qui exclut toute incursion dans les secteurs limitrophes, tels que la diététique, etc.)

L'«image idéale» du SPT par rapport aux «supports»

Il s'agit de définir le plus fidèlement possible, ici, l'«image idéale» du SPT sur laquelle les différentes mesures envisagées devront porter.

Pour les «supports», le SPT doit devenir un service compétent en tout ce qui touche au sport de loisirs.

Le SPT lance et promouvoit des campagnes qui permettent aux fédérations et aux sociétés de se mettre en valeur.

Le SPT ne se pose pas en concurrent mais en service, il est donc une aubaine pour les sociétés sportives.

Les principales conclusions qui découlent de ce qui précède et qui doivent servir à la mise au point de mesures promotionnelles destinées aux «supports» peuvent être formulées comme suit:

- dans toutes les activités SPT, les fédérations et les sociétés qui leur sont affiliées doivent être considérées comme des partenaires qui ont leurs propres problèmes et leurs propres besoins
- la conception des activités proposées doit être élaborée en étroite collaboration avec les fédérations et les sociétés. En priorité, on tiendra compte de celles qui leur sont spécifiques et l'on renoncera, à l'avenir, aux campagnes d'envergure nationale lancées, «par-dessus» les fédérations
- ceci ne veut pas dire que la «notion» de sport pour tous ne doive pas conserver un caractère national, ni qu'elle ne puisse rester

liée à une certaine forme de diffusion générale de l'idée sportive; toutefois, SPT aura à cœur de laisser suffisamment de liberté aux différents organisateurs pour leur permettre de se mettre eux-mêmes en valeur. Ceci dit, il appartient à l'ASS, aussi bien de déterminer le cadre à l'intérieur duquel le SPT peut se mouvoir, que de contribuer à la diffusion du mouvement lui-même. Quant à l'organisateur, c'est lui qui endosse la responsabilité de concrétiser les projets et d'en assurer la promotion locale, tout en pouvant compter, ici également, sur l'appui de l'ASS

- l'ASS soutient, en outre, les projets que lui soumettent les fédérations ou les sociétés, pour autant qu'ils correspondent aux conditions définies par l'«image idéale»
- enfin, l'ASS se tient à la disposition des fédérations et des sociétés, en matière de sport pour tous, pour les assister de ses conseils (comment s'«ouvrir» à des manifestations destinées à des personnes non inscrites à la société, comment éviter les conflits internes, etc.).

L'«image idéale» du SPT par rapport aux sportifs occasionnels

Il s'agit de présenter le SPT aux sportifs occasionnels dans son véritable contexte et dans son contenu le plus concret. En voici la formulation:

Pour les sportifs occasionnels, SPT doit devenir une nouvelle forme d'activité parfaitement adaptée à leurs besoins.

Le jeu et le plaisir sont au centre de leurs préoccupations:

«On apprend à connaître d'autres gens.»

«On accomplit une performance, mais en jouant.»

«On ne doit pas 'se lier', adhérer à une société.»

Les conclusions les plus importantes qui découlent de ce qui précède, et qui doivent servir à l'élaboration de mesures promotionnelles, sont les suivantes:

- les campagnes sport pour tous doivent conserver un caractère ludique ou, du moins, être imprégnées de cet esprit. Le moniteur,

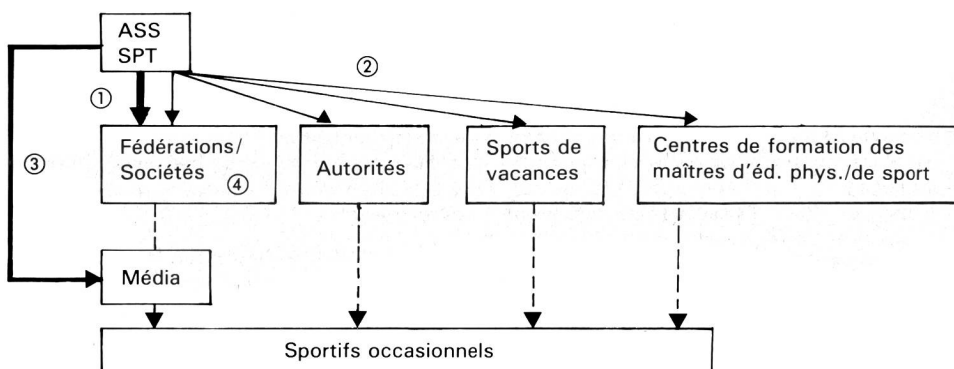
dans ce domaine, est avant tout un animateur qui se soucie de maintenir une atmosphère gaie et détendue, tout en favorisant le rapprochement et le développement des contacts entre les participants



- l'organisation des activités SPT doit rester aussi simple et souple que possible, afin de répondre à l'attente des différents groupes formés par les sportifs occasionnels
- la «qualité» des activités SPT sera constante, dans toute la mesure du possible (programmes, organisation, accessoires), et présentera une certaine unité. Dans ce but, l'ASS détermine une délimitation, en collaboration avec les fédérations, qui laissent une marge suffisante aux organisateurs pour assurer un travail positif et satisfaisant.

Voie d'application des mesures envisagées

Coup d'œil sur les diverses mesures envisagées



- ① Mesures touchant à l'élaboration d'activités à offrir aux intéressés: Ce domaine comprend l'étude concrète, en collaboration avec les fédérations et les sociétés, de formes de sports pour tous appropriées.
- ② Mise à disposition des services de l'ASS en matière de SPT: Il s'agit de services prévus d'abord pour les fédérations, mais aussi pour les autorités politiques responsables des sports (services des sports), pour les centres de formation, et pour les stations de vacances.
- ③ Mesures tendant à développer l'information et les relations publiques: Collaboration plus suivie avec les médias mais aussi, sur le plan interne, élargissement des canaux d'information entre l'ASS et les différents «supports» de SPT.
- ④ Adaptation des infrastructures: Evaluation des moyens financiers et du personnel à disposition à l'ASS, tout comme au sein des fédérations et des sociétés, nécessaires pour permettre l'application des trains de mesures promotionnelles proposés.

Train de mesures 1

A) Organisation permanente et retribuée, par les fédérations/sociétés polysportives, de cours destinés aux personnes visées (groupes)

L'objectif, sur ce point, est de concevoir, avec les fédérations polysportives, des cours adaptés aux besoins des sportifs occasionnels. Dans ce cas, le rôle de l'ASS serait de lancer et de promouvoir des idées, et d'élaborer les cours prévus en étroite collaboration avec les différentes fédérations et sociétés sportives.

Il y aurait alors lieu de diviser la réalisation de ces projets en trois phases:

- développement, par l'ASS, de premières idées de cours
- étude détaillée et adaptation de la forme et du contenu de ces cours aux besoins des fédérations et sociétés sportives entrant en ligne de compte pour les organiser, et ceci en étroit contact avec les personnes responsables de ces «supports». Mise à l'épreuve des conclusions par une série de cours pilotes
- élaboration des programmes définitifs et application la plus large possible.

Groupes de personnes visées

Ces cours pourraient être conçus, par exemple, en fonction des groupes de personnes et des circonstances suivants :

- pendant les week-ends, en vacances, pour la famille
- durant la pause de midi, pour ceux qui exercent une activité professionnelle
- l'après-midi, pour les ménagères
- l'après-midi, pour les « anciens »

Exemple d'un possible programme de cours

Un programme de cours pourrait comprendre, par exemple, 20 leçons réparties sur 20 semaines et proposant, aux participants, un entraînement léger de condition physique (avec accompagnement musical), des jeux et, une fois par mois, une « leçon surprise » (randonnée à bicyclette, course en forêt, natation, etc.).

Organisation

Il est important qu'un cours ait lieu à heure fixe et se donne toujours au même endroit. Pour en simplifier la partie administrative, on pourrait concevoir un abonnement avec coupons détachables. Il serait vendu au début du cours et perdrait sa validité à la fin de celui-ci. Cette formule permettrait aux personnes inscrites de garder une certaine marge de liberté, tout en donnant à l'organisateur le moyen de contrôler le nombre des présences.

Il nous paraît essentiel que l'élaboration des cours prévus soit minutieuse et que leur préparation comporte tout le sérieux voulu. En étroite collaboration avec les fédérations ou avec les sociétés sportives concernées, il y aurait également lieu d'étudier avec précision le plan des leçons, l'utilisation des accessoires et autre matériel indispensables, la partie administrative : moyens financiers à disposition, budget, garantie de déficit éventuellement assurée par l'ASS, publicité, information, etc. En outre, il faudrait définir les qualités dont devraient être investis les moniteurs, et la formation spécifique qui pourrait leur être donnée.

Ces cours devraient être complétés par :

B) Des manifestations occasionnelles organisées par des fédérations, non poly-sportives, et ne concernant donc qu'une spécialité

Il s'agirait, dans ce cas, de mettre au point, avec les fédérations et les sociétés qui limitent leur intérêt à une seule spécialité sportive, des activités SPT qui correspondent aux exigences définies. Comme nous l'avons dit, il ne s'agirait plus de cours, mais de manifestations à carac-

tère populaire (par ex. : volleyball pour débutants, basketball, handball, élargissement des possibilités de randonnées à bicyclette, « sur la piste des indiens » pour le père et son fils, en canoë, avec tir à l'arc etc.).

A notre avis, on devrait accorder une priorité absolue à la réalisation de ce premier « train de mesures » et, pour ce faire, choisir trois ou quatre fédérations/sociétés sportives. Choix limité, donc, mais suffisant pour mener à bien la phase d'essai.



Train de mesures 2

Services destinés aux fédérations, aux autorités, aux stations de vacances et aux centres de formation

Services à caractère général

- centrale de documentation et d'information (constitution, à l'ASS, d'une documentation SPT ; compulsions systématiques de toutes les études et de tous les écrits portant sur le sujet)
- service de renseignements de l'ASS en matière de SPT (aspects techniques, propagande et RP, aide et appui lors de tractations pour la construction ou l'utilisation de salles et d'installations)
- service du matériel (conseils en matière de matériel, obtention de matériel)
- formation de moniteurs SPT (conseils, programmes de formation, etc.)



- alimentation d'un fonds spécial destiné au financement de nouvelles campagnes SPT, ou susceptible d'assurer les garanties de déficit.

Cette énumération, bien sûr, n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais elle devrait suffire à préciser l'orientation du mouvement.

Autres services destinés aux fédérations/sociétés sportives

- assistance lors du lancement et lors de la réalisation d'une campagne de fédération (collaboration à l'élaboration de projets qui correspondent aux objectifs de SPT)
- création de moyens d'organisation auxiliaires (documents didactiques, organigrammes types, etc.).

Des services analogues pourraient également être prévus pour les responsables du sport au plan communal, pour les stations de vacances et pour les centres de formation.

Trains de mesures 3 et 4

Le troisième train de mesures prévoit, dans les grandes lignes, l'application de la politique d'information, de propagande et de relations publiques adoptée par l'ASS en matière de SPT vis-à-vis des médias, et le soutien apporté, sur ce point, aux fédérations et aux sociétés qui leur sont affiliées.

Quant au quatrième et dernier train de mesures, il est prévu pour adapter les capacités financières de l'ASS, de même que son personnel, en fonction des tâches décrites antérieurement. Pour leur part, les fédérations/sociétés sportives devraient continuer à consentir les efforts nécessaires, afin d'élargir le nombre de leurs responsables SPT (chefs de département) au plan national, régional et local, sans perdre de vue que cette fonction requiert d'indispensables qualités spécifiques.